

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de  
SAINT PIERRE DE CHANDIEU

Modification n° 1

4.2. Documents graphiques du règlement

4.2.a. Planche Nord

Hors risques naturels, risques technologiques  
et nuisances sonores

Echelle : 1/5.000ème

Projet de modification n° 1 du PLU  
en date du 2 juillet 2025

LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone  
OA Secteur concerné par des Orientations  
d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

Ua Zone dense (centre-bourg)  
Uaa Zone de première extension du centre  
Uab Zone pavillonnaire  
Ub Zone bâtie de plus faible densité  
Uc Zone d'habitat intermédiaire ou groupé  
Ud Zone d'équipements publics  
Ue Zone d'équipements publics et hôtelier  
Ueh Zone d'activités  
Ui Zone d'activités  
Uia Zone d'activités  
Uic Zone d'activités

ZONES A URBANISER

AU Zone d'urbanisation future  
AUA Zone à aménager  
AUB à vocation principale d'habitat

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL  
cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1)

Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)  
Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)  
Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)  
Secteur de richesse du sol et du sous-sol (carrière et aires nécessaires)  
Espaces Boisés Classés  
Élément Naturel Remarquable du Paysage  
Zone humide  
Corridor écologique

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

Emplacement réservé logements sociaux (100 %)  
Numéro de l'opération  
Site pollué ou potentiellement pollué (bases de données BASOL et BASIAS)  
Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CPAL)  
Périmètre d'étude partie Sud - décision ministérielle du 15/04/2009  
Recul maximum des constructions (35 mètres par rapport à l'alignement des voies) cf. article U4.4 du règlement écrit du PLU  
Élément bâti remarquable du paysage  
Changement de destination  
Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole (recul à respecter)

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Emplacement réservé  
Numéro de l'opération

AUTRES INFORMATIONS

Ligne électrique

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics,  
aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

| N° de l'emplacement | Objet                                                                                                              | Superficie<br>Largeur de<br>plateforme | Bénéficiaire |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------|
| 1                   | Extension des équipements sportifs et d'accompagnement<br>(aménagement d'un chemin piétons sécurisé)               | 8 037 m²                               | Commune      |
| 2                   | Elargissement chemin de la Bouvière<br>(aménagement d'un chemin piétons sécurisé)                                  | 473 m²                                 | Commune      |
| 3                   | Supprimé par la modification simplifiée n° 1                                                                       |                                        |              |
| 4                   | Accès piétonnier                                                                                                   | 1 292 m²                               | Commune      |
| 5                   | Accès piétonnier                                                                                                   | 52 m²                                  | Commune      |
| 6                   | Contournement Ferroviaire de l'Agglomération<br>Lyonnaise (CPAL Nord)                                              | 498 553 m²                             | SNCF Réseaux |
| 7                   |                                                                                                                    |                                        |              |
| 8                   | Chemin de la Bouvière                                                                                              | 10 m                                   | Commune      |
| 9                   | Prolongement du chemin de la Bouvière (à l'Est)                                                                    | 10 m                                   | Commune      |
| 10                  | Rue du stade                                                                                                       | 10 m                                   | Commune      |
| 11                  | Rue Emile Vernay (jusqu'à VC 1)                                                                                    | 9 m                                    | Commune      |
| 12                  | Elargissement chemin de la Bouvière<br>(aménagement d'un chemin piétons sécurisé)                                  | 9 m                                    | Commune      |
| 13                  | Elargissement du chemin de la Chapelle Saint-Thomas<br>(aménagement d'un chemin piétons sécurisé)                  | 3192 m² (16 m)                         | Commune      |
| 14                  | Elargissement du chemin de la Madone<br>et du chemin de Gros Caillat<br>(aménagement d'un chemin piétons sécurisé) | 4743 m²                                | Commune      |

